



**Ville de Beauharnois**

**14<sup>e</sup> séance du conseil municipal**

**PROCÈS-VERBAL**

**11<sup>e</sup> séance ordinaire du 11 novembre 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 11 novembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Alain Dubuc.

**Sont présents**

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix  
Monsieur Francis Laberge, conseiller du district n°2 – de la Beauce  
Monsieur Mario Charette, conseiller du district n°3 – des Moissons  
Monsieur Dominique Bellemare, conseiller du district n°4 – Saint-Louis  
Madame Gina Vincelli, conseillère du district n°5 – Parc industriel  
Monsieur Robin Philippe Lamonde, conseiller du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

**Sont également présentes**

Madame Katherine-Érika Vincent, directrice générale  
Madame Janie Arseneau, greffière

**1 Ouverture de la séance**

---

**1.1 2025-11-434 Ouverture de la séance**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la séance ordinaire du conseil municipal soit ouverte.  
Il est 19h.

Adoptée.

---

**1.2 Constatation du quorum**

---

Monsieur le maire, Alain Dubuc, constate que le quorum est atteint.

---

**1.3 2025-11-435 Adoption de l'ordre du jour**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1 Ouverture de la séance**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Constatation du quorum
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux antérieurs
- 1.5 Période de questions



## **2 Dépôts de documents**

- 2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration
- 2.2 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du 7 octobre 2025 - Règlement 2025-33 décrétant une dépense de 1 306 800 \$ et un emprunt du même montant pour le prolongement de la rue Robert-McKenzie
- 2.3 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter des 7 et 8 octobre 2025 - Règlement 2025-24 décrétant une dépense de 156 400 \$ et un emprunt du même montant pour des honoraires professionnels afin de remplacer les dégrilleurs et la modification des deux bassins de réception des eaux usées aux stations de pompage Saint-Louis et Sauvé

## **3 Avis de motion et projets de règlements**

- 3.1 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-34 décrétant une dépense de 814 000 \$ et un emprunt du même montant pour le raccordement de Chloretec à la conduite d'approvisionnement en eau brute de la Ville
- 3.2 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-37 modifiant le règlement 2022-20 concernant l'imposition d'une contribution destinées à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin d'ajuster les exclusions à la contribution
- 3.3 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-35 modifiant le Règlement 2025-15 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 3.4 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-39 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2026

## **4 Règlements**

- 4.1 Adoption du Règlement 2025-36 décrétant une dépense de 436 500 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie et civile

## **5 Administration générale et service du greffe**

- 5.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026
- 5.2 Nomination des maires suppléants pour l'année 2026
- 5.3 Création du Comité de dynamisation du Centre-ville
- 5.4 Autorisation de signatures - Acte de servitude d'entretien des conduites de branchements d'eau potable et d'égout sanitaire - Partie du lot 6 669 200 (IMM-0163)
- 5.5 Autorisation de signatures - Acte de vente - Lot 6 101 823 sis au 3, chemin de la Pointe-Burgoynes (IMM-0162)
- 5.6 Autorisation de signatures - Acte de vente du lot sis 6 697 626 sur la rue Saint-André (IMM-0167)
- 5.7 Approbation des budgets révisés au 10 septembre et 22 octobre 2025 - Office municipal d'habitation de Beauharnois
- 5.8 Modification de la résolution numéro 2025-08-342 - Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 2 novembre 2025
- 5.9 Autorisation de dépenses - Acquisition du Parc Sauvé (IMM-0001)

## **6 Service des ressources humaines et des relations de travail**

- 6.1 Octroi de contrat de gré à gré - Consultant en transformation numérique RH - HaloTalent
- 6.2 Dépôt de la liste d'embauche et de mouvement de main-d'œuvre
- 6.3 Fin d'emploi du salarié numéro 854



## **7 Service des finances et de la trésorerie**

- 7.1 Approbation de la liste des comptes à payer
- 7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 951 400 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025
- 7.3 Modification de la résolution 2025-10-420 - Octroi de contrat - Demandes de prix pour le service de location et nettoyage de tapis - DP-2025-031 - Buanderie Beaulieu Inc.
- 7.4 Résiliation de contrat - Appel d'offres public - Réfection des services municipaux sur la rue Péladeau - ST-2025-03-015 - Gérald Théorêt Inc.
- 7.5 Adjudication de l'appel d'offres public relatif à la fourniture d'un camion neuf à benne basculante pour les opérations d'horticulture - TP-2025-09-025 - Morand Ford Lincoln Ltée
- 7.6 Octroi de contrat - Demandes de prix pour du mobilier de parc aux terrains de baseball - DP-2025-029 - Installation Jeux Tec Inc.
- 7.7 Octroi de contrat - Demandes de prix pour l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures pour la saison 2025-2026 - DP-2025-033 - Multi-Services Pat
- 7.8 Autorisation de disposer de divers appareils réseaux

## **8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

- 8.1 Octroi d'une aide financière aux écoles St-Paul et Saint-Eugène pour la ligue de mini-basket
- 8.2 Octroi d'aides financières - Sports inclusifs Sud-Ouest - Hockey parascolaire de l'école St-Paul - Journée d'action et de commémoration contre la violence faite aux femmes - Nez Rouge
- 8.3 Octroi de subventions - Associations de soccer et de baseball 2025
- 8.4 Autorisation de signatures - Protocole d'entente relatif à l'usage de l'emprise routière municipale à des fins récréatives en faveur du Club des motoneigistes Harfang des neiges inc.
- 8.5 Ratification - Contrat d'artiste - Concert de la Fête Nationale 2026
- 8.6 Ratification - Dépôt d'une demande d'aide financière - Loisir et Sport Montérégie

## **9 Service de l'ingénierie**

- 9.1 Modification de contrat - Approbation de l'ordre de changement numéro 10 - Réaménagement de la rue Ellice, phase I - ST-2025-02-008 - Gérald Théorêt inc.

## **10 Service des travaux publics**

- 10.1 Autorisation de paiement - Réparation ascenseur du Centre communautaire
- 10.2 Octroi de contrat de gré à gré - Fourniture de fleurs annuelles - Les Jardins W.G. Charlebois Inc.
- 10.3 Ratification de contrat de gré à gré - Déneigement des toitures de la Caserne des incendies et du bureau de poste - Toitures SNG

## **11 Service de la gestion des eaux**

## **12 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain**

- 12.1 Autorisation de signatures - Entente - Programme de reboisement social - Arbre-Évolution COOP de solidarité
- 12.2 Nomination annuelle - Représentant au Comité régional de gestion des matières résiduelles
- 12.3 Appui à la demande de madame Myriam Côté-Nadeau pour la Ville de Beauharnois, soumise à la Commission de protection du territoire



agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture, une partie du lot 3 863 871 du Cadastre du Québec  
12.4 Nomination - Comité consultatif d'urbanisme - Mandat 2025-2026

**13 Service de la sécurité incendie et civile**

**14 Service des communications et des technologies de l'information**

**15 Affaires nouvelles**

N\A

**16 Communication des membres du conseil**

16.1 Communications des membres du conseil

**17 Période de questions**

17.1 Période de questions

**18 Levée de la séance**

18.1 Levée de la séance

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée.

---

**1.4 2025-11-436 Approbation des procès-verbaux antérieurs**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** les procès-verbaux suivants :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Adoptée.

---

**1.5 Période de questions**

---

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu 0 question via le formulaire disponible sur son site internet avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 11 novembre 2025 », à partir de la 9<sup>e</sup> minute.

**2 Dépôts de documents**

---

**2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses du fonds d'administration**

---

L'état des revenus et dépenses du fonds d'administration au 31 octobre 2025 est déposé au conseil municipal.





---

**3.2 2025-11-438 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-37 modifiant le règlement 2022-20 concernant l'imposition d'une contribution destinées à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin d'ajuster les exclusions à la contribution**

---

**Monsieur Dominique Bellemare, conseiller,** donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2025-37 sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier les exclusions de l'exigence de la contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

**Monsieur Dominique Bellemare, conseiller,** dépose le projet de règlement 2025-37.

---

**3.3 2025-11-439 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-35 modifiant le Règlement 2025-15 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

---

**Monsieur Francis Laberge, conseiller,** donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2025-35 modifiant le Règlement 2025-15 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de notamment tenir compte de la Loi sur le patrimoine culturel et de clarifier les obligations des propriétaires de bâtiment vacant;

**Monsieur Francis Laberge, conseiller,** dépose le projet de Règlement 2025-35.

---

**3.4 2025-11-440 Avis de motion et projet de règlement - Règlement 2025-39 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2026**

---

**Madame Jocelyne Rajotte, conseillère,** donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Beauharnois, le Règlement 2025-39 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2026 sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de déterminer les redevances municipales exigibles conformément au budget pour l'année 2026.

**Madame Jocelyne Rajotte, conseillère,** dépose le projet de Règlement 2025-39.

#### **4 Règlements**

---

**4.1 2025-11-441 Adoption du Règlement 2025-36 décrétant une dépense de 436 500 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie et civile**

---



**ATTENDU QUE** l'unité de secours actuelle a près de 20 ans et que les besoins et les méthodes ont évoluées depuis ce temps et qu'il y a lieu d'en acquérir un nouveau;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADOPTER** le Règlement 2025-36 décrétant une dépense de 436 500 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'une unité de secours pour le Service de sécurité incendie et civile.

Adoptée.

## **5 Administration générale et service du greffe**

### **5.1 2025-11-442 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026**

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

**ATTENDU QUE** selon le deuxième alinéa de l'article 319 de la LCV, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2026 à 19 heures;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2026, qui se tiendront le mardi aux dates suivantes :

- 13 janvier 2026
- 10 février 2026
- 10 mars 2026
- 14 avril 2026
- 12 mai 2026
- 9 juin 2026
- 7 juillet 2026
- 18 août 2026
- 8 septembre 2026
- 13 octobre 2026
- 10 novembre 2026
- 8 décembre 2026

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

Adoptée.



---

**5.2 2025-11-443 Nomination des maires suppléants pour l'année 2026**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 56 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après « la Loi »), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

**ATTENDU QUE** selon l'article 56 alinéa 2 de la Loi, le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

**ATTENDU QUE** s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

**ATTENDU QUE** la durée du mandat du maire suppléant est de trois (3) mois afin de favoriser une rotation à ce poste;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE NOMMER** Monsieur Dominique Bellemare, maire suppléant, pour la période du 2 novembre 2025 au 31 décembre 2025;

**DE NOMMER** Madame Jocelyne Rajotte, mairesse suppléante, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026;

**DE NOMMER** Monsieur Francis Laberge, maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 juin 2026;

**DE NOMMER** Monsieur Mario Charette, maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 septembre 2026;

**DE NOMMER** Monsieur Dominique Bellemare, maire suppléant, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2026 au 31 décembre 2026.

Adoptée.

---

**5.3 2025-11-444 Création du Comité de dynamisation du Centre-ville**

---

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite mettre en place un Comité de dynamisation du centre-ville;

**ATTENDU QUE** ce comité aura pour mandat de définir une vision commune et de proposer un plan d'action concret afin de stimuler l'activité commerciale tout en contribuant à combler les fuites commerciales;

**ATTENDU QUE** ce comité sera composé de sept (7) représentants, dont des membres issus du milieu des commerces de détail, de services professionnels de la restauration, ainsi que du secteur résidentiel, de la Ville et d'Accès Entreprise, lesquels seront nommés à une séance ultérieure;



**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE CRÉER** le Comité de dynamisation du Centre-Ville.

Adoptée.

---

**5.4    2025-11-445    Autorisation de signatures - Acte de servitude d'entretien des conduites de branchements d'eau potable et d'égout sanitaire - Partie du lot 6 669 200 (IMM-0163)**

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir un acte de servitude d'entretien des conduites de branchements d'eau potable et d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 669 200 sis sur la rue Robert-McKenzie;

**ATTENDU** la description technique préparé par Pierre-Alexandre Côté, arpenteur-géomètre, sous sa minute, 1184, dossier 11222, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'acte de servitude d'entretien des conduites de branchements d'eau potable et d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 669 200;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour la préparation des descriptions techniques officielles et tous frais liés aux frais et honoraires de l'acte de servitude, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par la Ville;

**DE FINANCER** ces dépenses à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

Adoptée.

---

**5.5    2025-11-446    Autorisation de signatures - Acte de vente - Lot 6 101 823 sis au 3, chemin de la Pointe-Burgoyne (IMM-0162)**

---

**ATTENDU** la vente pour défaut de paiement de taxes qui a eu lieu le 9 octobre 2024;

**ATTENDU QUE** le lot a été adjugé et que le délai de retrait est échu, il y a lieu de procéder à la vente;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et le greffière à signer l'acte de vente du lot 6 101 823 sis au 3, chemin de la Pointe-Burgoyne;



**QUE** les frais et honoraires de l'acte de vente, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par l'adjudicataire.

Adoptée.

---

**5.6    2025-11-447    Autorisation de signatures - Acte de vente du lot sis 6 697 626 sur la rue Saint-André (IMM-0167)**

---

**ATTENDU** l'opération cadastrale préparée par Dany Drolet, arpenteur-géomètre, sous sa minute 44928, dossier 2025-53000-P, en date du 18 juillet 2025 créant le lot 6 697 626;

**ATTENDU QUE** Monsieur Raoul Jacob et Madame Francine Duchêne souhaitent acquérir le lot 6 697 626 d'une superficie d'environ 18.9 mètres carrés;

**ATTENDU QUE** cette vente est fait au montant 1 \$;

**ATTENDU QUE** l'acquéreur entend utiliser l'immeuble pour fusionner à son terrain résidentiel adjacent;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois et l'acquéreur sont parvenus à une entente sur les termes et conditions d'une promesse d'achat et de l'acte de vente à venir répondant aux paramètres établis par le Conseil, notamment en matière du prix offert, des conditions de vente et des échéanciers préliminaires de réalisation;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer l'acte de vente du lot 6 697 626 sis sur la rue Saint-André à Beauharnois au montant de 1 \$;

**QUE** les honoraires de l'arpenteur-géomètre pour tous les frais reliés à toutes les autres opérations cadastrales nécessaires ainsi que les frais et honoraires du notaire pour la préparation de l'acte de vente, son enregistrement, sa publication et les copies soient assumés intégralement par l'acheteur.

Adoptée.

---

**5.7    2025-11-448    Approbation des budgets révisés au 10 septembre et 22 octobre 2025 - Office municipal d'habitation de Beauharnois**

---

**ATTENDU QUE** la Société d'habitation du Québec a approuvé les budgets révisés 2025 de l'Office municipal d'habitation de Beauharnois (ci-après « l'OMH »);

**ATTENDU QUE** le 27 octobre 2025, le conseil d'administration de l'OMH a approuvé les budgets révisés au 10 septembre et 22 octobre 2025;

**EN CONSÉQUENCE,**



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** les budgets révisés de l'OMH tel que présenté avec un déficit de déficit de 284 797 \$. Le budget a été ajusté par l'ajout de dépenses liées aux travaux d'aménagement de terrain pour un montant de 6 535 \$, l'ajout de travaux et d'honoraires professionnels au 60 rue Bourcier capitalisables totalisant 27 830 \$ et l'intégration de nouvelles charges au budget 2025, incluant les frais informatiques, les frais de congrès, les honoraires professionnels ainsi que les frais d'entretien.

Adoptée.

---

**5.8 2025-11-449 Modification de la résolution numéro 2025-08-342 - Adoption du tarif des rémunérations du personnel électoral - Élections municipales du 2 novembre 2025**

---

**ATTENDU** la résolution numéro 2025-08-342 adoptée le 19 août 2025 fixant le tarif des rémunérations du personnel électoral pour les élections municipales du 2 novembre 2025;

**ATTENDU** la nécessité d'ajouter deux postes dans la structure de rémunération du personnel électoral;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE MODIFIER** la résolution 2025-08-342 en ajoutant les postes ci-dessous dans la structure de rémunération du personnel électoral :

Catégorie d'emploi	Rémunération
Trésorière adjointe	2 250 \$
Préposé(e) à la distribution des cartes d'inscription	100 \$ / jour

Adoptée.

---

**5.9 2025-11-450 Autorisation de dépenses - Acquisition du Parc Sauvé (IMM-0001)**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois, dans le cadre de sa planification en développement durable, prévoit aménager, au bénéfice de ses citoyens, les rives du lac Saint-Louis;

**ATTENDU QUE** la ville occupe présentement des lots de l'État du domaine hydrique et souhaite les acquérir afin de régulariser et développer des activités récréatives et touristiques;

**ATTENDU** des démarches ont été entreprises visant l'acquisition du parc Sauvé et que des sommes ont été affectées à celles-ci, notamment des frais d'arpentages et que d'autres dépenses sont à venir, tel que le coût d'acquisition et les frais de notaire;



**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer tous documents nécessaires aux processus d'opération cadastrale et d'acquisition du parc Sauv ;

**D'AUTORISER** toutes d penses n cessaires au processus d'acquisition, notamment les honoraires professionnels d'arpenteur, de notaire, les frais d'acquisition et d'enregistrement;

**DE FINANCER** ces d penses   m me le R glement 2025-16 d cr tant un emprunt de 565 700 \$ et une d pense du m me montant pour des honoraires professionnels et des r fection de parcs.

Adopt e.

## **6 Service des ressources humaines et des relations de travail**

---

<b>6.1</b>	<b>2025-11-451</b>	<b>Octroi de contrat de gr� � gr� - Consultant en transformation num�rique RH - HaloTalent</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois a proc d    des demandes de prix relatives   l'accompagnement en transformation num rique du processus de recrutement du Service des ressources humaines et des relations de travail;

**ATTENDU** la soumission re ue de la firme HaloTalent;

**EN CONS QUENCE,  
IL EST R SOLU   L'UNANIMIT  DES CONSEILLERS PR SENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif   l'accompagnement en transformation num rique du processus de recrutement du Service des ressources humaines et des relations de travail au soumissionnaire conforme ayant pr sent  l'offre la plus avantageuse, soit la soci t  HaloTalent, pour un montant total de 17 100 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de son offre de service dat e du 5 novembre 2025,   compter de la date d'adoption de la pr sente r solution;

**DE FINANCER** cette d pense   m me le poste budg taire 02-160-00-649 du fonds d'administration des ann es 2025-2026.

Adopt e.

---

<b>6.2</b>	<b>2025-11-452</b>	<b>D�p�t de la liste d'embauche et de mouvement de main-d'�uvre</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU** que la liste des personnes embauch es et nomm es   un autre poste doit  tre d pos e en s ance du conseil conform ment au r glement sur la d l gation de pouvoirs de contr le et de suivi budg taires en vigueur.

La liste d'embauche et de mouvement de main-d' uvre du 29 septembre au 10 novembre 2025 est d pos e au conseil municipal.



---

**6.3 2025-11-453 Fin d'emploi du salarié numéro 854**

---

**ATTENDU QUE** l'employé numéro 854 n'a pas répondu aux obligations prévues à l'article 8.03 F) de la convention collective des pompiers de la Ville de Beauharnois;

**ATTENDU QUE** l'employeur a mis fin à son emploi le 10 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ENTÉRINER** la fin d'emploi du salarié numéro 854 rétroactivement au 10 décembre 2024.

Adoptée.

**7 Service des finances et de la trésorerie**

---

**7.1 2025-11-454 Approbation de la liste des comptes à payer**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2025 au montant de 6 413 159,53 \$;

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer les paiements requis.

Adoptée.

---

**7.2 2025-11-455 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 951 400 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025**

---

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauharnois souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 951 400 \$ qui sera réalisé le 2 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-08	984 300 \$
2013-08	676 700 \$
2019-07	43 900 \$
2025-03	246 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-08, 2019-07 et 2025-03, la Ville de Beauharnois souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 2 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026 : 152 500\$  
2027 : 158 200 \$  
2028 : 164 000 \$  
2029 : 170 100\$  
2030 : 176 500\$ (à payer en 2030)  
2030 : 1 130 100 \$ (à renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-08, 2019-07 et 2025-03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 2 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

---

**7.3    2025-11-456                    Modification de la résolution 2025-10-420 - Octroi de contrat - Demandes de prix pour le service de location et nettoyage de tapis – DP-2025-031 - Buanderie Beaulieu Inc.**

---

**ATTENDU** la résolution 2025-10-420 adoptée lors de la séance du Conseil du 1er octobre 2025;

**ATTENDU QUE** des modifications sont nécessaires afin de bien répondre aux besoins;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE MODIFIER** la résolution numéro 2025-10-420 adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 1er octobre 2025, afin de remplacer le paragraphe suivant :



« **D'OCTROYER** le contrat relatif au service de location et nettoyage de tapis au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse, soit la société Buanderie Beaulieu Inc., pour un montant annuel de 4 432,35 \$ avant les taxes, pendant trois (3) ans, soit un montant total de 13 297,05 \$ avant les taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 15 avril 2028; »

par le paragraphe suivant :

« **D'OCTROYER** le contrat relatif au service de location et nettoyage de tapis au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse, soit la société Buanderie Beaulieu Inc., pour un montant annuel de 5 042,70 \$ avant les taxes, pendant trois (3) ans, soit un montant total de 15 128,10 \$ avant les taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution jusqu'au 15 avril 2028; ».

Adoptée.

---

<b>7.4</b>	<b>2025-11-457</b>	<b>Résiliation de contrat - Appel d'offres public - Réfection des services municipaux sur la rue Péladeau - ST-2025-03-015 - Gérald Théorêt Inc.</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 2025-08-359 adoptée le 19 août 2025, le conseil municipal a adjugé à la société Gérald Théorêt Inc. le contrat ST-2025-03-015 relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau;

**ATTENDU QUE** selon l'article 2.33 de l'appel d'offres n° ST-2025-03-015, la Ville se réserve le droit de résilier le contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver sa décision;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RÉSILIER**, conformément à l'article 2.33 de l'appel d'offres n° ST-2025-03-015, le contrat relatif à la réfection des services municipaux sur la rue Péladeau, adjugé le 19 août 2025;

**QUE** la date de fin du contrat soit celle de l'envoi de la lettre de résiliation par courriel, soit le 26 septembre 2025.

Adoptée.

---

<b>7.5</b>	<b>2025-11-458</b>	<b>Adjudication de l'appel d'offres public relatif à la fourniture d'un camion neuf à benne basculante pour les opérations d'horticulture - TP-2025-09-025 - Morand Ford Lincoln Ltée</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU QUE** le 10 septembre 2025, la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres public numéro TP-2025-09-025 relatif à la fourniture d'un camion neuf à benne basculante pour les opérations d'horticulture;

**ATTENDU QUE** cette dépense est prévue au PTI 2026-2027-2028;

**ATTENDU QUE** l'estimation établie de la dépense est 130 000 \$ avant taxes;



**ATTENDU QU'**à l'issue de la période de dépôt des soumissions, soit le 9 octobre 2025 à 14h00, la Ville de Beauharnois a reçu les quatre (4) soumissions suivantes :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis	Prix soumis
	(avant taxes)	(avec taxes)
Morand Ford Lincoln Ltée	112 265,00 \$	129 076,68 \$
Drummondville Ford	111 731,50 \$	128 463,29 \$
P.E. Boisvert Auto Ltée	112 339,00 \$	129 161,77 \$
Venne Ford	117 000,00 \$	134 520,75 %

**ATTENDU** la recommandation n°TP-2025-09-025 de la responsable de l'approvisionnement d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'ADJUGER** le contrat relatif à la fourniture d'un camion neuf à benne basculante pour les opérations d'horticulture au plus bas soumissionnaire conforme, soit la société Morand Ford Lincoln Ltée, pour un montant total de 112 265 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**DE FINANCER** cette dépense à même le fonds de roulement;

**DE REMBOURSER** cet emprunt sur une période de cinq (5) ans par versements égaux à compter de l'exercice financier 2026.

Adoptée.

---

7.6	2025-11-459	Octroi de contrat - Demandes de prix pour du mobilier de parc aux terrains de baseball - DP-2025-029 - Installation Jeux Tec Inc.
-----	-------------	---

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois a procédé à des demandes de prix numéro DP-2025-029 relative au mobilier de parc aux terrains de baseball;

**ATTENDU QUE** cette dépense est prévue au PTI 2025-2026-2027;

**ATTENDU** la recommandation n°DP-2025-029 de la responsable de l'approvisionnement d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse pour la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif au mobilier de parc aux terrains de baseball au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse, soit la société Installation Jeux Tec Inc., pour un montant total de 68 507 \$ avant



taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**DE FINANCER** cette dépense à même le Fonds de parc.

Adoptée.

---

**7.7 2025-11-460 Octroi de contrat - Demandes de prix pour l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures pour la saison 2025-2026 - DP-2025-033 - Multi-Services Pat**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois a procédé à des demandes de prix numéro DP-2025-033 relative à l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures pour la saison 2025-2026;

**ATTENDU** la recommandation n°DP-2025-033 de la responsable de l'approvisionnement d'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse pour la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat relatif à l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures pour la saison 2025-2026 au soumissionnaire conforme qui a présenté la soumission globale la plus avantageuse, soit la société Multi-Services Pat, pour un montant total de 50 000 \$ avant taxes, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et du devis, à compter de la date d'adoption de la présente résolution;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-731-00-523 du fonds d'administration.

Adoptée.

---

**7.8 2025-11-461 Autorisation de disposer de divers appareils réseaux**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois souhaite se départir de divers appareils réseaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le Service de l'approvisionnement à mettre en vente les équipements listés et d'accepter l'offre qui sera reçue.

Adoptée.



**8 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

---

**8.1 2025-11-462 Octroi d'une aide financière aux écoles St-Paul et Saint-Eugène pour la ligue de mini-basket**

---

**ATTENDU QUE** les écoles St-Paul et Saint-Eugène ont rempli une demande d'aide financière auprès de la Ville de Beauharnois afin de financer leurs équipes de mini-basket pour la saison 2025-2026;

**ATTENDU QUE** l'objectif de cette initiative est de favoriser la pratique sportive, contribuant ainsi à encourager de meilleures habitudes de santé chez les élèves;

**ATTENDU QUE** les écoles St-Paul et Saint-Eugène souhaitent recevoir une aide financière de 400 \$ par équipe pour payer le salaire des entraîneurs représentant un montant total de 800 \$ pour l'école Saint-Eugène et de 1 200 \$ pour l'école St-Paul;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** une aide financière de 800 \$ à l'école Saint-Eugène et de 1 200 \$ à l'école St-Paul afin de payer le salaire des entraîneurs des équipes de mini-basket pour la saison 2025-2026;

**DE FINANCER** ces dépenses à même le code budgétaire 02-710-00-971.

Adoptée.

---

**8.2 2025-11-463 Octroi d'aides financières - Sports inclusifs Sud-Ouest - hockey parascolaire de l'école St-Paul – Journée d'action et de commémoration contre la violence faite aux femmes - Nez Rouge**

---

**ATTENDU** les demandes de dons et commandites reçues par la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** une aide financière aux organismes suivants :

- Sports Inclusifs Sud-Ouest pour location du gymnase de l'école secondaire des Patriotes de Beauharnois (ESPB) : 2 585,55 \$
- L'accueil pour Elle pour le comité organisateur de la *Journée d'action et de commémoration contre la violence faite aux femmes* : 500 \$
- Nez Rouge pour la campagne 2025 : 250 \$

**D'OCTROYER** un rabais sur le taux horaire de location de la glace à l'aréna à l'organisme suivant :

- École St-Paul pour le nouveau programme d'hockey parascolaire : Tarif horaire à 85 \$ / heure au lieu de 135 \$ / heure



**DE FINANCER** ces dépenses à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-710-00-971.

Adoptée.

---

**8.3    2025-11-464            Octroi de subventions - Associations de soccer et de baseball 2025**

---

**ATTENDU** la demande de subventions de l'Association de baseball de Beauharnois et de l'Association de soccer de Beauharnois;

**ATTENDU QU'**une subvention de 15 \$ par joueur inscrit a été prévu dans le budget du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2025 pour les résidents de Beauharnois;

**ATTENDU QUE** le nombre total de joueurs résidents inscrits s'élève à 172 pour le soccer et 96 pour le baseball;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** une subvention d'un montant total de 2 580 \$ à l'Association de soccer et de 1 440 \$ pour l'Association de baseball pour l'année 2025;

**DE FINANCER** ces dépenses à même le poste budgétaire 02-710-00-971.

Adoptée.

---

**8.4    2025-11-465            Autorisation de signatures - Protocole d'entente relatif à l'usage de l'emprise routière municipale à des fins récréatives en faveur du Club des motoneigistes Harfang des neiges inc.**

---

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les véhicules hors route*, entrée en vigueur le 30 décembre 2020, a pour objet d'assurer la sécurité du public en encadrant l'utilisation des véhicules hors route et la circulation en sentier et vise principalement à favoriser une cohabitation harmonieuse de la pratique récréative des véhicules hors route avec les activités des autres usagers du territoire ainsi qu'à réduire au minimum les perturbations sur les milieux naturels;

**ATTENDU QUE** l'article 95 de cette Loi permet aux municipalités locales d'encadrer par règlement l'endroit, la vitesse, le type de véhicules, les périodes de temps et de restreindre l'usage à des conditions particulières de la circulation;

**ATTENDU QU'**en vertu du paragraphe 14 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin public dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU** le Règlement 2023-38 concernant la circulation des véhicules hors route adopté le 16 janvier 2024;



**ATTENDU QUE** les clubs d'utilisateurs de véhicules hors route sollicitent l'autorisation de la Ville de Beauharnois pour circuler sur certains chemins municipaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Beauharnois le Protocole d'entente relatif à l'usage de l'emprise routière municipale à des fins récréatives en faveur du Club des motoneigistes Harfang des neiges inc., pour une période de cinq (5) ans s'échelonnant du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 mars 2030.

Adoptée.

---

<b>8.5</b>	<b>2025-11-466</b>	<b>Ratification - Contrat d'artiste - Concert de la Fête Nationale 2026</b>
------------	--------------------	---

---

**ATTENDU** le succès des festivités de la Fête Nationale 2025;

**ATTENDU** la volonté de la Ville de Beauharnois de promouvoir une culture accessible et enrichissante;

**ATTENDU** la volonté de la Ville, dans la Politique culturelle, d'accroître le développement d'activités culturelles visant à rapprocher le milieu culturel des citoyens et à resserrer les liens dans la communauté;

**ATTENDU** la représentation d'un concert dans le cadre de la Fête Nationale 2026, le 24 juin prochain;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RATIFIER** la signature du contrat effectuée par la direction générale avec l'agence LA TANIÈRE pour un spectacle le 24 juin 2026 au montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-790-00-499.

Adoptée.

---

<b>8.6</b>	<b>2025-11-467</b>	<b>Ratification - Dépôt d'une demande d'aide financière - Loisir et Sport Montérégie</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** Le fonds « En Montérégie, on bouge! » a pour objectif principal de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes;

**ATTENDU QUE** la ville de Beauharnois souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »;



**ATTENDU QUE** la ville de Beauharnois certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

**ATTENDU QUE** la ville de Beauharnois s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RATIFIER** le dépôt, par Mme Laurence Brouillard-Thibault, technicienne en loisirs, de la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la ville de Beauharnois;

**D'AUTORISER** Mme Laurence Brouillard-Thibault, technicienne en loisirs à signer tous les documents afférents.

Adoptée.

## **9 Service de l'ingénierie**

---

<b>9.1</b>	<b>2025-11-468</b>	<b>Modification de contrat - Approbation de l'ordre de changement numéro 10 - Réaménagement de la rue Ellice, phase I - ST-2025-02-008 - Gérald Théorêt inc.</b>
------------	--------------------	--

---

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 2025-07-334 adoptée le 11 juillet 2025, le conseil municipal a adjugé à la société Gérald Théorêt Inc. l'appel d'offres ST-2025-02-008 relatif au réaménagement de la rue Ellice, phase I;

**ATTENDU QUE** lors de l'exécution du contrat, plusieurs travaux non prévus lors de l'octroi du contrat doivent être effectués par l'entrepreneur;

**ATTENDUQUE** l'ordre de changement suivant doit être soumis à l'approbation du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'APPROUVER** l'ordre de changement numéro 10 relatif au remplissage d'une conduite d'égout à abandonner par du béton injectable d'un montant total de 26 485,72\$ avant taxes;

**DE FINANCER** cette dépense à même le Règlement 2023-20 décrétant une dépense de 20 943 500 \$ et un emprunt de 20 943 500 \$ concernant les travaux de reconstruction de la rue Ellice à Beauharnois.

Adoptée.



## 10 Service des travaux publics

---

10.1	2025-11-469	Autorisation de paiement - Réparation ascenseur du Centre communautaire
------	-------------	---

---

**ATTENDU QUE** l'un des ascenseurs situés dans le bâtiment du centre communautaire est défectueux;

**ATTENDU** l'attente, signée le 30 mai 2005, entre la Ville et la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVT) stipulant que les frais de réparation dudit ascenseur doivent être assumés à part égale entre la Ville et le CSVT;

**ATTENDU** la facture C4-000220 émise par le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) au montant de 58 117,28 \$ représentant la portion de la Ville quant aux réparations nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'AUTORISER** le paiement de la facture C4-000220 émise par le CSSVT au montant de 58 117,28 \$;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-727-00-522.

Adoptée.

---

10.2	2025-11-470	Octroi de contrat de gré à gré - Fourniture de fleurs annuelles - Les Jardins W.G. Charlebois Inc.
------	-------------	--

---

**ATTENDU QU'**il y a lieu de commander dès maintenant les fleurs pour la saison estivale 2026 afin de réserver les tarifs;

**ATTENDU QUE** la Ville a communiqué avec trois (3) fournisseurs pour la fourniture desdites fleurs;

**ATTENDU QUE** la Ville n'a reçu qu'une seule soumission à l'issue du processus de demande prix;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**D'OCTROYER** le contrat de gré à gré pour la fourniture de fleurs annuelles à la société Les Jardins W.G. Charlebois Inc., fournisseur unique, pour un montant total de 6 298,80 \$, avant taxes;

**DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire 02-470-00-649 de l'année 2026.

Adoptée.



---

**10.3 2025-11-471 Ratification de contrat de gré à gré - Déneigement des toitures de la Caserne des incendies et du bureau de poste - Toitures SNG**

---

**ATTENDU QUE** suite aux recommandations d'une firme conseil pour les structures de toit, la toiture de la caserne ainsi que celle du bureau de poste doivent être déneigées afin de minimiser le poids de la neige sur les structures;

**ATTENDU QUE** la Ville a communiqué avec trois (3) fournisseurs pour le déneigement des toitures;

**ATTENDU QUE** la Ville n'a reçu qu'une seule soumission à l'issue du processus de demande prix;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RATIFIER** le contrat octroyé de gré à gré pour le déneigement de la toiture de la caserne des incendies et du bureau de Poste à la société Toitures SNG, fournisseur unique, pour un montant total de 17 200 \$, avant les taxes applicables;

**DE FINANCER** cette dépense à même les postes budgétaires 02-227-00-522 et 02-767-00-522 de l'année financière 2026.

Adoptée.

**11 Service de la gestion des eaux**

**12 Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain**

---

**12.1 2025-11-472 Autorisation de signatures - Entente - Programme de reboisement social - Arbre-Évolution COOP de solidarité**

---

**ATTENDU QUE** Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire co-évoluer les activités culturelles et sociales de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

**ATTENDU QUE** Arbre-Évolution, dans le cadre de son Programme de reboisement social, met sur pied des projets de plantation d'arbres dans des communautés afin de séquestrer le CO2 et réduire l'empreinte écologique générée par une ou plusieurs tierces parties représentées par Arbre-Évolution;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois souhaite devenir l'hôte d'un projet reboisement par l'entremise de ce programme et ainsi subventionner la totalité ou une partie de celui-ci pour ses besoins de verdissement;

**ATTENDU QUE** la Ville de Beauharnois détient les droits de propriété de la plupart des terrains soumis au reboisement et qu'elle assume les responsabilités prévues à l'Entente sur les parcelles dont elle n'est pas encore propriétaire ;

**ATTENDU QU'**Arbre-Évolution et la Ville de Beauharnois doivent signer une entente pour que soit réalisé le projet en question;



**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RATIFIER** la signature du maire et de la directrice générale à l'entente avec Arbre-Évolution COOP de solidarité dans le cadre du programme de reboisement social.

Adoptée.

---

**12.2 2025-11-473      Nomination annuelle - Représentant au Comité régional de gestion des matières résiduelles**

---

**ATTENDU QU'** il y a lieu de procéder à la nomination d'un fonctionnaire désigné de la Ville de Beauharnois au Comité régional de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE NOMMER** madame Ariane Cyr, conseillère en environnement, à titre de représentante de la Ville de Beauharnois au Comité régional de la gestion des matières résiduelles et de l'environnement pour l'année 2026.

Adoptée.

---

**12.3 2025-11-474      Appui à la demande de madame Myriam Côté-Nadeau pour la Ville de Beauharnois, soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture, une partie du lot 3 863 871 du Cadastre du Québec**

---

**ATTENDU** la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autre que l'agriculture pour le lot du gouvernement du Québec (Ministère des Transports et de la Mobilité durable), pour une partie du lot 3 863 871 (6.38 ha) du Cadastre du Québec adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la tenue des festivités hivernales de la fin de semaine du 20-21 février 2027;

**ATTENDU QUE** ce projet est en conformité avec la réglementation municipale;

**ATTENDU QUE** ce projet n'affectera pas le potentiel agricole du lot en question ni celui des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** ce projet n'affectera pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots;

**ATTENDU QUE** l'autorisation de ce projet n'aura aucune conséquence néfaste sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** ce projet n'engendrera aucune contrainte ou effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ni



pour les établissements de production animale ni pour les autres types de production;

**ATTENDU QU'** il est opportun de préciser qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville de Beauharnois et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la présente demande;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Beauharnois a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE DÉCRÉTER** le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

**D'APPUYER** la demande de madame Myriam Côté-Nadeau, pour la Ville de Beauharnois, auprès de la CPTAQ, relativement à l'autorisation d'utilisation d'une partie de lot autre que pour l'agriculture visant une partie du lot 3 863 871 du Cadastre du Québec.

Adoptée.

---

**12.4 2025-11-475                      Nomination - Comité consultatif d'urbanisme -  
Mandat 2025-2026**

---

**ATTENDU** le Règlement numéro 606 sur le Comité consultatif d'urbanisme, ci-après nommé CCU de la Ville de Beauharnois;

**ATTENDU** la résolution 2024-12-641 adopté le 10 décembre 2024 nommant monsieur Robin Philippe Lamonde à titre de membre résident du CCU;

**ATTENDU QUE** monsieur Lamonde a été élu au conseil municipal lors des élections du 2 novembre 2025 et qu'il y a lieu de le remplacer à titre de membre résident pour le terme restant du présent mandat;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**DE RETIRER** monsieur Robin Philippe Lamonde du CCU, à titre de membre résident;

**DE NOMMER** monsieur Christian Chiasson, résident, à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2026.

Adoptée.

- 13    **Service de la sécurité incendie et civile**
- 14    **Service des communications et des technologies de l'information**
- 15    **Affaires nouvelles\A**



## **16 Communication des membres du conseil**

---

### **16.1 Communications des membres du conseil**

---

Les interventions des membres du conseil peuvent être visionnées sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordre du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 11 novembre 2025 », à partir de la 33<sup>ee</sup> minute

## **17 Période de questions**

---

### **17.1 Période de questions**

---

Le Service du greffe de la Ville de Beauharnois a reçu 1 question via le formulaire disponible sur son site internet avant la tenue de la séance du conseil.

La période de questions peut être visionnée sur le site Internet de la Ville de Beauharnois sous l'onglet « Vivre – Conseil municipal – Séances du conseil et ordres du jour – Procès-verbaux – Vidéo du 11 novembre 2025 », à partir de la 40<sup>e</sup> minute.

## **18 Levée de la séance**

---

### **18.1 2025-11-476 Levée de la séance**

---

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** la séance soit levée. Il est 19h46.

Adoptée.

  
\_\_\_\_\_  
Alain Dubuc, maire

  
\_\_\_\_\_  
Janie Arseneau, greffière